

écotech Québec

La grappe des technologies
propres du Québec

Mémoire d'Écotech Québec sur le projet de loi n° 69, *Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives*

Document présenté à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

Septembre 2024



À propos d'Écotech Québec

Première organisation du genre au Canada, Écotech Québec représente depuis 15 ans la grappe des technologies propres. Elle soutient les acteurs d'ici - entreprises, chercheurs, investisseurs et regroupements - afin d'accélérer le développement et le déploiement des technologies propres.

Écotech Québec poursuit un double mandat :

1. Accompagner les décideurs publics et privés pour que les conditions soient les plus propices pour le développement technologique, le financement des entreprises en technologies propres et des leurs projets, ainsi que la commercialisation des innovations, ici et à l'international;
2. Propulser les entreprises technologiques pour qu'elles atteignent tout leur potentiel en les appuyant dans le développement de partenariats technologiques, commerciaux et financiers.

Les technologies propres englobent les produits, services, procédés et systèmes innovants qui permettent de réduire les impacts environnementaux, soit directement ou à travers d'autres chaînes de valeur. Elles représentent une grande diversité de sous-secteurs qui offrent également à leurs utilisateurs une amélioration de leur efficacité opérationnelle.

Les entreprises qui composent ce secteur sont au cœur de la transition vers une économie verte. Les technologies propres permettent de diminuer l'utilisation des matières premières et des matériaux, de réduire la consommation d'énergie ou de produire de l'énergie propre et/ou renouvelable, de récupérer des sous-produits utiles, de réduire les émissions polluantes et de gaz à effet de serre (GES), de restreindre les problèmes d'élimination des matières résiduelles, ou de diminuer les impacts sur l'environnement. Ce sont des innovations qui contribuent à verdir l'économie et à soutenir la prospérité du Québec.

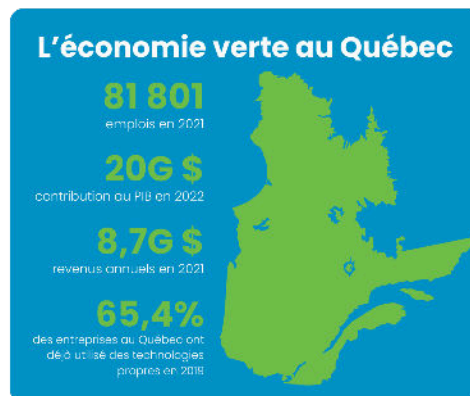
En tant qu'organisme à but non lucratif, Écotech Québec compte sur le soutien financier de plusieurs acteurs du secteur privé, de la Communauté métropolitaine de Montréal, ainsi que des gouvernements du Québec et du Canada. Enfin, Écotech Québec est partenaire fondateur de plusieurs organisations dont, l'Alliance Canada Cleantech, l'International Cleantech Network et l'Alliance mondiale pour les solutions efficaces de la Fondation Solar Impulse.

www.ecotechquebec.com

Introduction

Écotech Québec accueille favorablement le projet de loi n° 69 (pl69) et souhaite contribuer en proposant certains éléments, particulièrement liés aux technologies propres.

Les technologies propres constituent un moteur économique essentiel pour le Québec. En investissant dans la recherche, le développement et la production de technologies propres, elles créent des emplois locaux hautement qualifiés et stimulent la croissance économique. Les entreprises¹ qui composent ce secteur sont au cœur de la transition vers une économie plus verte et prospère.



De très nombreuses entreprises des technologies propres sont actives dans le domaine de l'énergie, autant en production dans les multiples filières énergétiques, qu'en stockage et en efficacité énergétique. D'ailleurs, un peu plus de 15 % des entreprises membres de la grappe Écotech Québec oeuvrent dans le secteur énergétique. Ces entreprises sont à l'avant-garde de l'innovation et proposent constamment de nouvelles solutions pour répondre aux défis énergétiques auxquels le Québec et le monde sont confrontés.

Leur présence encourage également la création d'écosystèmes d'innovation qui rassemblent des universités, des centres de recherche, des fournisseurs et autres partenaires industriels, ce qui favorise les échanges de connaissances, les occasions de collaborations et, ultimement, les occasions d'affaires. Les entreprises qui développent des technologies propres contribuent en effet à l'innovation, à la croissance économique, à la réduction des émissions, à la diversification du mix énergétique et à des pratiques commerciales plus durables.

C'est dans ce contexte, et sur la base de certains éléments de son [mémoire](#) soumis lors de la Consultation publique sur l'avenir énergétique du Québec en 2023, qu'Écotech Québec dépose ce mémoire.

Celui-ci rassemble les avis de plusieurs acteurs de l'écosystème des technologies propres, dont ses membres et partenaires. Il vise à formuler des recommandations pour le pl69 et à identifier des éléments à considérer pour le Plan de gestion intégré des ressources énergétiques (PGIRE) à venir. Écotech Québec a également contribué, séparément, au [mémoire](#) déposé par l'Alliance SWITCH.

¹ Source: INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Tableau de bord de la mesure de l'économie verte au Québec, 2024.* <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/tableau-de-bord-pour-la-mesure-economie-verte-au-quebec> (Consulté le 13 février 2024).

Commentaires et recommandations

Pour Écotech Québec, qui regroupe de nombreuses organisations spécialisées en efficacité énergétique et dans la production d'énergie renouvelable, le pl69 est une initiative pertinente. De l'avis de plusieurs des intervenants de l'écosystème des technologies propres, ce projet de loi a un potentiel important pour accélérer la transition énergétique du Québec et multiplier les mesures d'efficacité énergétique, diversifier les sources d'approvisionnement en énergie (hydraulique, éolienne, solaire, biomasse, géothermique, etc.), hausser les capacités de production de filières en émergence, faciliter la gestion des appels de puissance lors des pointes, et sensibiliser divers acteurs et parties prenantes à la sobriété énergétique.

Toutefois, Écotech Québec souhaite relever certains éléments qu'il serait intéressant de considérer pour le pl69, ainsi que pour la préparation et la mise en œuvre du PGIRE, afin de bonifier ces initiatives et de, notamment, mettre en valeur l'important savoir-faire québécois dans le domaine énergétique.

1. Sobriété et efficacité énergétique

Selon Écotech Québec et de nombreux intervenants de l'écosystème, pour réussir la transition énergétique, toutes les initiatives devraient être mises à profit, en priorisant le fait que l'énergie qui n'est pas consommée est la plus efficace. La sobriété et l'efficacité énergétique devraient donc être prioritaires dans le pl69 et dans le PGIRE.

En effet, plusieurs experts affirment que, considérant la croissance de la demande estimée², il sera extrêmement difficile pour le Québec d'atteindre les objectifs de réduction de gaz à effet de serre (GES) qu'il s'est fixés sans prioriser et maximiser l'efficacité énergétique. Bien qu'il soit nécessaire de continuer à développer les infrastructures de production, de transport et de distribution d'énergie pour répondre à la demande croissante, plusieurs solutions pourraient être déployées – rapidement et à plus grande échelle – pour améliorer l'efficacité énergétique.

Technologies propres

De nombreuses solutions technologiques qui offrent un potentiel considérable pour la réduction de la **consommation d'énergie** sont actuellement disponibles, notamment dans les bâtiments et dans les procédés industriels. Écotech Québec recense plusieurs de ces technologies sur la plateforme [GPSclimat](#), un outil qui permet d'identifier les meilleures technologies propres québécoises disponibles, de mettre en relations les entreprises avec ces technologies, de suggérer des sources de financement, en plus de mettre de l'avant des ressources d'accompagnement.

² Source: DUNSKY. *Trajectoires de réduction d'émissions de GES du Québec - Horizon 2023 et 2050*, 2021. https://www.dunsky.com/wp-content/uploads/2021/09/Rapport_Final_Trajectoires_QC_2021.pdf (Consulté le 13 septembre 2024).

Le soutien à la sobriété et à l'efficacité énergétique engendrerait plusieurs bénéfices tangibles pour le Québec, notamment :

- faire croître le marché de l'efficacité énergétique au sein duquel de très nombreuses entreprises québécoises se démarquent, localement et à l'international, ce qui favoriserait le rayonnement de ce sous-secteur;
- soutenir les initiatives d'écoconception et de projets de symbioses industrielles ou de valorisation des rejets thermiques qui permettent d'améliorer davantage l'impact environnemental et économique de divers sous-secteurs;
- participer au développement des multiples projets en développement dans le secteur de la batterie, de la production d'énergie propre et de l'électrification des transports;
- contribuer aux objectifs stratégiques du Québec en matière de réduction des émissions de GES.

Enfin, de l'avis d'Écotech Québec et de nombreux intervenants sondés, prioriser les initiatives de sobriété et d'efficacité énergétique par les principaux intervenants du secteur de l'énergie, notamment Hydro-Québec, les distributeurs de gaz naturel et les ministères et organismes, pourrait aider à favoriser l'**acceptabilité sociale** des futurs projets de production d'énergie (hydroélectricité, éolien, solaire, biomasse, etc.) qui devront être réalisés pour répondre à la demande croissante en énergie.

2. Plan de gestion intégré des ressources énergétiques

La mise en place d'un PGIRE, comme il en existe déjà dans plusieurs provinces canadiennes, offrirait de nombreux avantages stratégiques et opérationnels pour le gouvernement du Québec dans le cadre de sa transition énergétique.

Prévu pour un horizon de 25 ans, et arrimé à l'objectif de carboneutralité du gouvernement du Québec pour 2050, le PGIRE pourrait avoir une portée des plus intéressantes. Ce serait particulièrement le cas s'il était arrimé à des **objectifs** environnementaux et de décarbonation précis fixés avec les acteurs du domaine, notamment ceux de la communauté scientifique et des développeurs de technologies propres.

Pour Écotech Québec, cette planification à **long terme**, au-delà des cycles politiques, donnera un signal clair quant aux priorités énergétiques. Pour de nombreux intervenants du secteur des technologies propres, obtenir de la **prévisibilité**, de la **constance** et de la **récurrence** dans les appels d'offres et dans les approvisionnements énergétiques futurs procurerait aux chercheurs et aux développeurs de technologies propres (qui investissent des sommes importantes), de la marge de manœuvre pour planifier le développement et la commercialisation de nouvelles technologies.

Dans ce contexte, Écotech Québec est aussi d'avis que les **révisions** du PGIRE prévues aux six ans sont trop espacées. Puisque l'évolution des technologies – particulièrement dans le secteur énergétique – est très rapide, il serait préférable d'effectuer des révisions allégées plus fréquentes (par la Régie de

l'énergie ou une instance indépendante) afin d'ajuster les objectifs en fonction de la demande en énergie et de l'arrivée de nouvelles technologies.

Délais

Quelques intervenants de l'écosystème des technologies propres mentionnent que, dans la mesure où il est prévu que la mise en place du PGIRE devrait se faire au cours de l'année 2026, des donneurs d'ordres ont décidé de **retarder des projets** dans le secteur énergétique. Ces délais dans les commandes, particulièrement dans le secteur de l'efficacité énergétique, ont déjà été constatés par des entreprises du secteur des technologies propres et risquent de nuire à de petites entreprises innovantes qui pourraient contribuer – dès maintenant – à la transition énergétique.

Ces entreprises, qui doivent rapidement se positionner dans un marché des plus **concurrentiels**, doivent également composer avec une concurrence étrangère importante tant au niveau de l'approvisionnement, que de l'export, d'où l'importance d'effectuer des révisions allégées plus fréquentes du PGIRE.

Cohérence des programmes

La planification intégrée des ressources énergétiques devrait aussi permettre un bon alignement des **programmes** gouvernementaux avec les objectifs énergétiques en identifiant les secteurs prioritaires nécessitant un **soutien financier**, en évitant les **duplications administratives** et en évaluant de manière efficiente les **résultats obtenus**.

Pour maximiser les **trajectoires de décarbonation**, de l'avis de plusieurs intervenants, il faudrait qu'une **cohérence** soit assurée entre le PGIRE et les lois et les initiatives des divers ministères et organismes, particulièrement du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) et du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

En concentrant les ressources financières sur les innovations et les projets qui contribuent le plus efficacement à la transition énergétique, tout en développant des secteurs porteurs pour l'économie du Québec de demain, cela permettrait d'optimiser la portée des investissements et de favoriser une progression cohérente vers une **économie énergétique durable**.

3. Mix énergétique

Si le pl69 met particulièrement l'accent sur les filières énergétiques de l'électricité et du gaz de source renouvelable (GSR), Écotech Québec est d'avis que pour réussir la transition énergétique, toutes les formes d'énergies renouvelables doivent être mises à contribution, après avoir priorisé la sobriété et l'efficacité énergétique.

Au Québec, il existe un fort potentiel pour la production d'**énergies renouvelables émergentes**. Ces énergies peuvent, par exemple, répondre aux besoins d'entreprises qui peuvent difficilement électrifier certains procédés

industriels, alimenter des communautés ou installations non connectées aux réseaux électriques et gaziers, ou améliorer l'autonomie et la résilience énergétique de la province.

Les exemples de technologies émergentes qui permettent de produire des énergies à faible intensité carbone sont nombreux. Et sans être exhaustif, il y aurait lieu de soutenir les énergies issues de:

- l'éolien et du solaire (des énergies intermittentes) qui répondent à plusieurs besoins, lorsque couplées aux nouvelles technologies de stockage et de gestion intelligente de l'énergie;
- la valorisation des rejets thermiques et des boucles de chaleurs;
- la géothermie (puits profonds, hydrothermie des eaux usées, etc.);
- la biomasse et de résidus ultimes (huiles pyrolytiques, biochar, vinaigre de bois, SAF, GSR, éthanol, méthanol, etc.);
- l'hydroélectricité (petite hydraulique, hydroliennes, système de pompage-turbinage, etc.).

Également, bien qu'il soit un vecteur énergétique, l'**hydrogène vert** (et ses différentes formes) pourrait jouer un rôle important dans le mix énergétique québécois, en particulier pour certains modes de transport. De même, les technologies émergentes de **captage et de stockage de CO₂** pourraient apporter une contribution majeure en permettant de décarboner des procédés industriels qui ne peuvent être électrifiés et qui dépendent encore d'énergies fossiles.

Bénéfices

Ces formes d'énergies sont à considérer dans le mix énergétique québécois puisqu'elles procureraient, par exemple:

- une production locale et une valorisation de matières locales dans une vision d'économie circulaire;
- la disponibilité d'énergie lors des appels de puissance en période de pointe;
- la réduction de la charge sur les infrastructures de transport;
- l'accroissement de l'autonomie énergétique de certaines communautés;
- la fiabilité de l'approvisionnement énergétique;
- le développement de modèles d'affaires qui favorisent l'exploitation d'énergie en réseaux autonomes;
- des bénéfices environnementaux, économiques et sociaux aux collectivités locales.

Meilleure énergie pour la meilleure utilisation

De plus, si accélérer les projets de production de nouvelles énergies renouvelables apparaît souhaitable, il serait important également de soutenir financièrement toute la chaîne de valeur des filières (stockage, transport, conversion d'équipement), ce qui permettrait de faciliter l'adoption et l'intégration de ces énergies émergentes. Ainsi, pour maximiser l'utilisation de la meilleure énergie pour la meilleure utilisation, l'**analyse du cycle de vie** est un outil particulièrement utile pour établir des décisions. Une telle analyse permet

d'obtenir une vision globale et objective des avantages et des inconvénients associés à chaque option.

Une telle démarche peut guider les politiques publiques vers des choix énergétiques responsables, en favorisant les sources d'énergie renouvelable et à faible **intensité carbone**. De plus, une telle analyse fournit une base solide pour établir des normes environnementales et évaluer les coûts réels des infrastructures de production d'électricité, incluant les aspects environnementaux et socio-économiques, aidant ainsi le gouvernement à prendre des décisions éclairées sur les investissements à long terme.

Toutefois, Écotech Québec est d'avis qu'il est important de considérer que pour certaines matières et pour certaines situations, des débouchés autres que ceux en énergie peuvent, ou devraient, être prioritaires. Par exemple, certaines matières agricoles ou ligneuses auraient avantage à être valorisées autrement qu'en énergie.

Cibles d'approvisionnement

Enfin, dans la planification du PGIRE, il serait intéressant d'explorer la possibilité que des cibles d'approvisionnement et des orientations pour **toutes les formes d'énergie** soient établies. Il serait intéressant également que les ministères développent des **stratégies d'investissements** pour que ces formes d'énergies, à faible intensité carbone, soient soutenues et qu'elles puissent contribuer, rapidement, à la transition énergétique du Québec.

De l'avis de nombreux intervenants du secteur des technologies propres, une telle approche permettrait de **stimuler l'innovation et les investissements** dans ces secteurs, tout en fournissant **une direction claire aux centres de recherche et aux entreprises privées**, qui pourraient investir davantage dans le développement de ces nouvelles formes d'énergie.

4. Tarification de l'électricité :

Pour Écotech Québec, et pour de nombreux membres de l'écosystème des technologies propres, le fait que le pl69 prévoit des **révisions tarifaires** de l'électricité est une avenue à privilégier. Les révisions tarifaires ont le potentiel de donner un signal intéressant pour que les tarifs reflètent la **réelle valeur de l'énergie** (taux marginal de production, valeur sur les marchés des provinces et États voisins du Québec, etc.).

Technologies

Si les prix de l'électricité augmentent, il deviendrait économiquement plus avantageux pour les consommateurs (résidentiels, commerciaux, institutionnels et même pour la grande industrie) d'adopter des **technologies écoénergétiques** qui leur permettraient de réduire leur consommation d'énergie. À cet égard, la Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal mentionne un important retard du Canada, sur la scène internationale, et du Québec parmi les

provinces canadiennes pour la productivité énergétique³.

Pour Écotech Québec, le pl69 et la mise en place du PGIRE sont des occasions particulièrement intéressantes d'explorer des avenues qui permettraient d'encourager les investissements dans les **solutions énergétiques durables** et de favoriser leur déploiement à grande échelle. De nombreuses technologies en efficacité énergétique – dont plusieurs développées au Québec – sont disponibles pour répondre aux besoins des résidents, des PME, des commerces et institutions, ainsi que des grandes entreprises.

En misant sur leur adoption, elles pourraient contribuer à :

- réduire les impacts financiers des hausses de tarifs;
- dans certains cas, faire baisser la facture énergétique;
- réduire les appels de puissance en période de pointe;
- dégager des blocs énergétiques pour de nouveaux projets.

Enfin, si Écotech Québec salue la mise en place d'un **programme** qui limitera les répercussions de hausses potentielles de tarifs pour certaines clientèles, dont les clientèles vulnérables, il sera important de déterminer, précisément, les critères qui définissent les clientèles qui pourront bénéficier de ce programme.

5. Autoproduction et résilience

De nombreux experts, notamment ceux du GIEC, à l'international, et du consortium OURANOS, au Québec, s'accordent sur le fait que la fréquence et la sévérité des événements climatiques susceptibles de perturber les réseaux électriques sont en augmentation. Cette tendance souligne l'importance de renforcer les réseaux et d'adopter des solutions énergétiques plus résistantes face aux changements climatiques, notamment par l'autoproduction.

Autoproduction

Écotech Québec accueille favorablement le fait que le pl69 souhaite accélérer les projets d'**autoproduction** et de **productions décentralisées d'énergie**. La production d'énergie associée au stockage offre plusieurs avantages significatifs, dont une plus grande fiabilité de l'alimentation, une meilleure gestion de l'énergie et une résilience accrue face aux pannes des réseaux principaux. Le Québec a développé une **expertise** importante dans ce domaine, qui pourrait avantageusement être mise à contribution, particulièrement celle associée au développement de la filière batterie.

Il serait intéressant d'explorer la possibilité de développer encore davantage des **microréseaux** en collaboration avec différents acteurs, selon des modèles d'affaires favorisant l'exploitation d'énergie en réseau et en veillant à ce que ce type de projet bénéficie aux collectivités locales et au développement régional.

³ Source : Whitmore, J. et Pineau, P.-O., 2024. État de l'énergie au Québec 2024, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal, préparé pour le gouvernement du Québec. https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2024/03/EEQ2024_WEB.pdf (Consulté le 13 septembre 2024).

D'ailleurs, étant donné que l'**acceptabilité sociale** des projets est un élément incontournable de la réalisation des projets, les projets initiés par des communautés (MRC, municipalités, communautés locales) favorisent largement leur appropriation par les parties prenantes, puisqu'ils sont initiés par le milieu même.

Ces systèmes autonomes, qui intègrent diverses sources d'énergie renouvelable, offrent une **alimentation continue** en cas de perturbation du réseau principal et améliorent la résilience du réseau électrique. Les microréseaux sont flexibles, peuvent être déployés dans différentes zones, et sont modulables en fonction des spécificités locales. Pour encourager leur adoption, des ressources telles que du **financement et une aide à la décision** pour aider au choix de la meilleure solution de production décentralisée pourraient être mises en place.

Efficacité

Également, pour de nombreux intervenants de l'écosystème des technologies propres, l'avantage de la production près des lieux de consommation est majeur. Il procure le double avantage de réduire les besoins en investissements en infrastructures de transport et de minimiser l'impact environnemental de production et de transport de l'énergie. De plus, les intervenants qui produisent eux-mêmes leur énergie sont enclins à investir, à la fois, dans l'**efficacité des équipements de production** et également dans l'**efficacité énergétique des systèmes qui consomment l'énergie** (opérations, chauffage, climatisation, éclairage).

Mesurage net

La mise en place, à grande échelle, de **systèmes bidirectionnels** représente un **potentiel majeur** pour les clients (résidentiels, institutionnels ou commerciaux) qui se doteront, par exemple, de panneaux solaires. Cela est particulièrement le cas pour les édifices de grande taille, comme ceux présents dans les quartiers industriels. Il sera toutefois nécessaire d'adapter les diverses infrastructures énergétiques pour permettre la mise en place de **tarifs de rachat**. Cela implique également la mise en œuvre de technologies de communication avancées et la planification de capacités suffisantes pour gérer efficacement l'injection d'électricité produite localement dans le réseau.

6. Approvisionnement énergétique

Appels d'offres

Le projet de loi 69 souhaite renforcer le rôle d'Hydro-Québec à l'égard de la satisfaction des besoins en électricité du marché québécois, en assouplissant les processus d'approvisionnement énergétique. Pour Écotech Québec cet assouplissement devrait être placé dans un large cadre qui permettrait de mettre à profit les technologies d'**efficacité énergétique** et tout le **mix énergétique** disponible au Québec pour accélérer la décarbonation.

Cependant, ces assouplissements devraient être associés à des processus qui assureront la **transparence des contrats** d'approvisionnement. Ainsi, les filières énergétiques émergentes qui pourraient répondre à des besoins particuliers de certains secteurs économiques devraient être mises à profit. Cet assouplissement devrait également permettre de garantir l'adoption de **contenu québécois**, notamment des technologies propres qui peuvent contribuer à la décarbonation du Québec.

Innovations technologiques

Écotech Québec est d'avis que les ministères et organismes, incluant Hydro-Québec, devraient se donner un **devoir d'exemplarité** en matière de trajectoire de décarbonation. Et, un des moyens d'y parvenir serait d'identifier et de supprimer les obstacles réglementaires et administratifs qui peuvent entraver l'adoption rapide de technologies propres du secteur de l'énergie à tous les niveaux d'approvisionnement.

De plus, dans le processus d'octroi des nouveaux blocs d'énergie, il pourrait être intéressant d'explorer la possibilité que soient exigés des **plans de performance environnementale** et l'**adoption de technologies** qui améliorent l'empreinte environnementale des organisations.

En intégrant de telles technologies dans le développement global, par exemple dans la construction, la rénovation, les opérations, ainsi que dans les parcs de véhicules, ces organisations pourraient créer des **occasions d'affaires** très intéressantes pour des entreprises innovantes, de partout au Québec, qui ont besoin de bancs d'essais et de vitrines technologiques pour faire connaître leurs technologies.

7. Processus administratifs

Dans un contexte de transition énergétique vers la décarbonation de l'économie, les solutions doivent être adoptées rapidement pour l'atteinte d'objectifs concrets. Afin d'accélérer la **mise en œuvre des innovations** énergétiques au Québec, tant pour l'approvisionnement que pour l'efficacité énergétique, il y aurait lieu d'identifier et d'éliminer certains obstacles réglementaires et administratifs.

En harmonisant les objectifs, les programmes, le soutien à l'innovation et la réglementation, le Québec pourrait saisir les **occasions** offertes par les technologies propres et accélérer la transition énergétique de manière efficace et efficiente.

Plusieurs intervenants du secteur des technologies propres ont aussi fait part qu'il serait intéressant d'explorer des moyens pour que soit accéléré le traitement des **demandes de permis** et que les certificats d'autorisation soient livrés plus rapidement. Il est à préciser ici qu'il n'est pas question de réduire les exigences environnementales. Il s'agit bien d'aider les entrepreneurs en réduisant les **délais de livraison** puisque ceux-ci peuvent avoir de lourdes conséquences sur les finances, les opérations ou les projets des entreprises qui

développent des technologies propres innovantes.

Une avenue qui pourrait être considérée est qu'une **concertation** accrue soit faite entre les ministères et organismes pour que les petites entreprises innovantes, dotées de peu de moyens, puissent se conformer efficacement et rapidement aux exigences gouvernementales.

8. Gouvernance

Écotech Québec salue l'initiative du projet de loi 69 qui souhaite notamment renforcer le rôle de la Régie de l'énergie dans un contexte de transition énergétique et de maximiser les **bénéfices** économiques, sociaux et environnementaux de l'énergie pour les Québécois.

Dans le contexte de la transition énergétique, il est essentiel de prendre en compte des critères d'évaluation qui peuvent évaluer la performance environnementale et les avantages économiques et sociaux à long terme. Cela permettrait également de favoriser le déploiement efficace et durable des technologies propres innovantes pour arriver aux **cibles** de carboneutralité établies d'ici 2050.

Or, puisque les décisions qui seront prises dans le PGIRE à venir le seront pour de nombreuses années et qu'elles auront un impact important sur plusieurs secteurs économiques, Écotech Québec est d'avis que le Québec aurait avantage à disposer des meilleures **données**. Il y aurait tout lieu de colliger, d'analyser et de rendre disponible, aux intervenants spécialisés en énergie ainsi qu'au grand public, des informations indépendantes, impartiales et à jour sur la production et la consommation d'énergie au Québec.

De telles données seraient des plus utiles pour identifier, précisément, les meilleures trajectoires de décarbonation en fonction des projections de la demande en énergie.

Conclusion

Écotech Québec est d'avis que le pl69 et le PGIRE pourront contribuer à accélérer la transition énergétique du Québec vers les objectifs de décarbonation et de carboneutralité fixés pour avant 2050. Cependant, il est essentiel d'intégrer les technologies propres québécoises à tous les niveaux de la réflexion et de la mise en œuvre pour en maximiser l'impact.

Écotech Québec recommande notamment d'accorder une attention particulière à :

1. la sobriété et l'efficacité énergétique en priorité avant la création de nouvelles installations de production;
2. la mise en place du PGIRE qui représente une occasion de prendre des décisions éclairées sur un horizon de 25 ans;
3. la diversification du mix énergétique et la mise en valeur des énergies renouvelables pour accélérer la décarbonation du Québec;

4. la révision des tarifs qui pourrait accélérer la mise en oeuvre des initiatives d'efficacité énergétique et l'adoption de technologies propres;
5. l'autoproduction qui pourrait contribuer à l'électrification et à la résilience;
6. la flexibilité des approvisionnements énergétiques qui pourraient créer des occasions d'affaires dans de multiples secteurs;
7. l'adoption de processus administratifs orientés vers l'action;
8. une gouvernance basée sur des données probantes.

Écotech Québec estime que le pl69 et le PGIRE à venir sont des initiatives majeures pour placer le Québec sur une trajectoire qui lui permettrait d'atteindre la carboneutralité avant 2050. Et pour y parvenir, les technologies propres, qu'elles soient du domaine de l'efficacité énergétique, du domaine de la production de nouvelles énergies renouvelables, ou autres, peuvent jouer un rôle majeur.

C'est dans ce contexte qu'Écotech Québec a souhaité formuler des recommandations concernant le pl69 et attirer l'attention sur plusieurs éléments à considérer pour la réflexion, l'élaboration et la mise en œuvre du PGIRE. Écotech Québec offre toute sa collaboration et l'expertise de l'écosystème des technologies propres pour y parvenir.

